

SERVICE DE L'ÉVALUATION

Site web de la FAO
consacré à l'évaluation
www.fao.org/pbe/pbee/fr/index.html

Programme de la FAO concernant la production végétale

Évaluation des activités de la FAO dans le domaine de la production végétale

Garantir la sécurité alimentaire et accroître les revenus des agriculteurs sont deux des objectifs fondamentaux de la FAO depuis sa création. Les activités visant à augmenter et à diversifier la production végétale revêtent donc un intérêt tout particulier et les demandes d'assistance présentées par les pays membres de la FAO dans ce domaine sont nombreuses.

Les travaux de la FAO en matière de production végétale se concentrent notamment dans les domaines suivants: la nutrition végétale, les disponibilités en eau, la recherche et la vulgarisation (y compris l'amélioration du matériel phylogénétique dans le cadre de la Division mixte FAO/AIEA), l'agrométéorologie, le traitement post-récolte et la réduction des pertes et les systèmes de production végétale et animale. Bien qu'il s'agisse de domaines de travail intersectoriels, la responsabilité des activités en matière de production végétale revient principalement à la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP). L'évaluation a donc été limitée aux travaux du Service des cultures et des herbages (AGPC), aux activités directement liées du Service de la protection des plantes et du Service des semences et des ressources phylogénétiques, et aux travaux de la Division mixte FAO/AIEA concernant les végétaux.

Résultats

Au moment de l'examen des activités en matière de production végétale entrepris en 1990 par le Service de l'évaluation, le Programme de terrain de la FAO avait atteint une moyenne de 220 projets de production végétale par an. La plupart de ces projets étaient financés principalement par le Programme des Nations Unies pour le développement et par des donateurs bilatéraux. Leur nombre a commencé à fléchir au début des années 90 et lors de la présente évaluation (2003) les projets n'étaient plus que 61, dont les deux tiers étaient de petits projets financés par la FAO au titre de son Programme de coopération technique (PCT).

Cette évolution a eu un profond retentissement sur les modalités d'intervention de la FAO dans ce domaine. Jusqu'au milieu des années 90, le rôle de l'AGPC était avant tout celui d'appuyer les projets de terrain dont beaucoup étaient dotés de budgets importants et requéraient un soutien technique considérable. Par suite de la contraction du Programme de terrain et du processus de décentralisation, une nouvelle importance a été donnée aux travaux normatifs, financés par des ressources du Programme ordinaire. Cela répondait dans une large mesure à la nécessité pour la FAO de se convertir, dans sa globalité, au nouveau modèle de programme conformément au Cadre stratégique sur quinze ans. Ce changement radical dans la nature même des activités de la FAO en matière de production végétale rendait toutefois particulièrement important un nouvel examen des priorités et des méthodes de travail au regard de la restructuration de l'Organisation. C'est dans ce contexte que l'évaluation a été conduite.

Les services fournis par la FAO en matière de production végétale prévoient aujourd'hui:

- le transfert de technologies et la formation, principalement dans le cadre de projets et par la diffusion d'informations par le biais de réseaux;
- la fourniture de tribunes internationales pour l'examen de questions scientifiques (par exemple, la Commission internationale du riz, le Réseau sur le maïs d'Asie tropicale);

- la diffusion d'informations au moyen d'une série de produits imprimés et électroniques;
- la promotion d'initiatives stratégiques de recherche-développement concernant les cultures, en coopération avec les centres internationaux de recherche agricole et les programmes nationaux.

Le Service AGPC a toujours privilégié une approche disciplinaire. Toutefois, du fait de l'importance accrue donnée à l'interdisciplinarité au sein de la FAO, des progrès ont été faits vers une interaction plus étroite avec d'autres unités organisationnelles et dans l'identification des domaines thématiques interdisciplinaires à traiter en matière de production végétale. Les domaines thématiques ainsi définis sont les suivants:

- cultures de remplacement;
- agriculture urbaine et périurbaine;
- bonnes pratiques agricoles et agriculture biologique;
- agriculture de conservation (systèmes de labour favorisant la conservation des ressources);
- production et biodiversité dans les systèmes de cultures et d'herbage;
- utilisation durable de ressources génétiques: sélection végétale et biotechnologies.

Le Programme de terrain relatif aux cultures est aujourd'hui en grande partie constitué de petits projets du PCT. L'évaluation a permis de constater que la plupart des projets examinés avaient donné lieu à des améliorations tangibles dans le domaine de la production végétale. Les projets de pays étaient particulièrement efficaces lorsqu'ils étaient centrés sur des thèmes spécifiques (par exemple, la méthodologie de vulgarisation des écoles pratiques d'agriculture et le Programme spécial pour la sécurité alimentaire).

Recommandations

■ **Stratégie et focalisation.** Le rôle de la FAO dans le domaine de la production végétale doit être plus spécifique, notamment le travail normatif mené au titre du Programme ordinaire, et aller au-delà de la promotion générale de cultures et de cultivars de remplacement, par exemple, tandis que les activités dans ce domaine devraient être organisées d'une manière à la fois multidisciplinaire et interdisciplinaire afin que les systèmes de production puissent être mieux compris et pour que la FAO puisse intervenir davantage en qualité de conseiller pour l'élaboration de politiques et de stratégies.

■ **Approche interdisciplinaire.** Le Service des cultures et des herbages devrait être réorganisé et prévoir des équipes de projet et de programme chargées des principaux systèmes de production en milieu tropical et des différentes zones agroécologiques. Une activité thématique pilote concernant les **systèmes de production végétale et animale** dans un contexte agroécologique spécifique, devrait être mise au point. De nouvelles composantes devraient alors être ajoutées aux activités du Programme ordinaire dans deux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays membres:

- a) la sélection végétale: action de sensibilisation stratégique et promotion d'initiatives politiques et techniques appropriées;
- b) l'horticulture: intégration de l'horticulture dans les activités relatives aux cultures de remplacement. Il s'agira notamment de tenir compte de certains éléments déterminants de la chaîne de production et de commercialisation (par exemple, le marketing, la valeur ajoutée après la récolte), et des besoins spécifiques de chaque région et pays.

■ **Bonnes pratiques agricoles.** La FAO devrait continuer à définir les protocoles nécessaires et les pratiques connexes en vue d'une application concrète et efficace des bonnes pratiques agricoles.

■ **Biotechnologies.** Les compétences en matière de biotechnologie végétale (y compris la biosécurité) devraient être regroupées au sein de la Division AGP, avec le soutien constant de la Division

mixte FAO/AIEA pour la recherche, la formation technique et le renforcement des capacités techniques.

■ **Liens avec les instituts internationaux de recherche agricole.** Les liens avec les instituts du GCRAI devraient être resserrés, compte tenu notamment de l'évolution de leurs activités, dont la dimension développement a été renforcée. Des groupes de travail mixtes sur les sujets d'intérêt commun devraient être constitués lorsqu'une telle coopération est porteuse d'avantages mutuels (au lieu de rechercher des financements supplémentaires).

■ **Réseaux.** Un examen des réseaux concernant la production végétale devrait être effectué en vue de renforcer l'autonomie de certains d'entre eux grâce à d'autres sources de financement et pour une nouvelle analyse des bénéfices dérivant de l'aide financière fournie à ceux qui ne seraient probablement pas viables sans le soutien permanent de la FAO. Il est aussi recommandé d'adopter une démarche plus critique quant à la production des publications, en se concentrant sur celles qui ont une application pratique sur le terrain.

■ **Projets de terrain.** Les projets du PCT devraient être examinés à la lumière des éléments suivants: leur contribution aux travaux normatifs et leur durée maximale de deux ans; les bénéficiaires visés (qui ne sont pas toujours les plus défavorisés) et la promotion de technologies (qui ne bénéficient pas directement aux agriculteurs les plus pauvres); la sélectivité dans le choix des contributions aux projets; et le recours aux services de consultants internationaux (qui n'ont peut-être pas été adéquats pour certaines activités spécialisées).

Les projets de terrain en général, y compris ceux du PCT, devraient faire ressortir que **les perspectives économiques et commerciales ont été prises en considération** et intégrées dans les projets si nécessaire, et que **des dispositions ont été prises pour le suivi de la formation** (y compris les résultats obtenus par les nouvelles approches en matière d'écoles pratiques d'agriculture).

Examen par des pairs

Un groupe d'experts internationaux dotés de compétences spécifiques a procédé à l'examen des conclusions de l'évaluation. Il a reconnu la qualité du processus d'évaluation et a souscrit d'une façon générale aux conclusions et aux recommandations présentées dans le rapport. L'importance d'une réorientation du programme vers une approche axée sur les systèmes de production durable et les zones agroécologiques, plutôt que sur les produits de base, et d'un renforcement des fonctions normatives, a été mise en relief.

Le groupe a également souligné l'importance d'une meilleure concentration des activités de la FAO dans le domaine des biotechnologies, tout en maintenant un équilibre avec le soutien fourni aux travaux des pays en matière de sélection végétale. Les membres du groupe d'examen ont pris note des questions soulevées au sujet des activités du PCT et proposé que la FAO entreprenne un examen approfondi de ce mécanisme de financement (examen qui a été effectué depuis, y compris par des évaluateurs externes indépendants).

Réaction de la Direction à l'Évaluation

La Direction de la FAO a elle aussi souscrit aux recommandations de l'évaluation, notamment quant à la réorientation du programme relatif aux cultures vers des activités plus normatives, bien que l'importance des activités de terrain ait été soulignée, de même que la mesure dans laquelle celles-ci sont appréciées par les pays bénéficiaires. Il a été suggéré de chercher à établir un équilibre entre le travail sur le terrain et les activités normatives.

Le Comité du Programme s'est félicité de cette évaluation, qu'il a jugée claire, voyante, détaillée et franche, et a pris note avec satisfaction de l'orientation stratégique de l'analyse effectuée. Il a appuyé les recommandations dans leur ensemble, en soulignant notamment celles qui indiquaient la nécessité des mesures suivantes:

- concentration plus active sur les questions d'élaboration des politiques et des stratégies, en sus des services consultatifs techniques traditionnels;
- adoption d'une approche plus intégrée pour les activités de développement agricole, y compris pour les questions économiques et de commercialisation;
- adoption d'un programme de travail axé sur les grands systèmes de production en milieu tropical, et reconnaissant notamment l'importance des systèmes associant production végétale et élevage;
- renforcement des activités de sélection végétale;
- réalisation d'un examen des réseaux et des produits d'information concernant la production végétale;
- regroupement, au sein de la Division AGP, de toutes les compétences techniques de la FAO en matière de biotechnologies végétales.

Le Comité a également souligné l'importance des activités de terrain, y compris de celles financées au titre du PCT, et il a souscrit à la recommandation indiquant la nécessité de réexaminer la durée statutaire de deux ans prévue pour les projets du PCT. Le Comité a noté que certaines recommandations, notamment celles concernant une approche intégrée du développement agricole, seraient applicables à l'ensemble du Département de l'agriculture.

Conclusions des organes directeurs de la FAO (Comité du Programme)

Références

Évaluation des activités de la FAO dans le domaine de la production végétale. Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/docrep/meeting/006/Y9908f.htm>

Rapport de la quatre-vingt-dixième session du Comité du Programme. Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/docrep/meeting/007/J0522f.htm>